

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 2 AVRIL 2015**

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, STIEBER Caroline, BESSET Pierre-Yves, ALFIERI Françoise, BONOT Bernard, ENGELMANN Christophe, MARGNAT Flavien, MARTIN Mickaël, SCEVOLA Damien,

Absents :

MARCOUX Jean-François pouvoir à ENGELMANN Christophe

Approbation du dernier PV à l'unanimité

**BUDGET PRIMITIF 2015**

Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

dépenses 547 370 € (dont 434 008 € de virement à la section d'investissement)

recettes 547 370 € (dont 417 545 € d'excédent reporté)

Section d'investissement :

dépenses 585 412 €

recettes 585 412 € (dont 150 904 € d'excédent reporté et 434 008 € de virement de la section de fonctionnement)

A la majorité, le Conseil Municipal valide le budget primitif 2015.

Un vote contre de MARGNAT Flavien qui n'approuve pas la répartition des sommes proposées à la section dépenses d'investissement et en particulier, la baisse du montant alloué au projet de construction de la salle communale. Il est alors précisé que la commission finances a souhaité ouvrir une éventuelle alternative au projet de la salle en prévoyant un budget achat et aménagement de terrain.

**CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

(délibération 2015/08)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'aujourd'hui la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche ne perçoit aucune part de taxe d'aménagement, ni de participation prélevées à l'occasion des demandes d'aménagement et de constructions déposées dans les zones d'activités d'intérêt communautaire.

La Communauté de communes propose que les communes compétentes en matière de taxe d'aménagement reversent les sommes perçues à ce titre, afin de compenser les travaux d'aménagement supportées par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.

Pour ce faire, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention proposée par la communauté de communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer avec la Communauté de communes une convention de reversement à la communauté de communes Porte de DrômArdèche de la taxe d'aménagement pour les zones d'intérêt communautaire

## **ETUDE DE DEVIS**

Sont validés à l'unanimité les devis suivants :

- Entretien des espaces verts de la commune : Entreprise Laurent espaces verts pour un montant de 2 600 € HT
- Fauchage et débroussaillage par épaveuse : Entreprise Escoffier pour un montant de 1 925 € HT

### **Départ anticipé de la séance de BONOT Bernard**

- Curage fossés avec évacuation du remblais : Entreprise TP Veyre pour un montant de 5 000 € HT
- Travaux complémentaires pour l'éclairage public : Entreprise Grenot pour 2 211.36 € HT (subventionnés par le SDE 07 à hauteur de 1024 €)

## **DIVERS**

### **Raccordement de la construction Auternaud :**

Un avant-projet a été effectué par le SDE 07 qui doit présenter un devis finalisé.  
Après déduction des subventions, le coût des travaux sera à la charge de la commune.

### **Fleurissement :**

La commune va s'inscrire au concours départemental du fleurissement 2015.  
Une participation active de tous est demandée.

### **Demande de subvention de l'association La pétanque du châtelet :**

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande, les crédits alloués aux associations ayant déjà été votés lors de la précédente réunion.